



PROVINCE DE QUÉBEC  
PAROISSE DE SAINT-ISIDORE

À une assemblée régulière du Conseil de la Paroisse de Saint-Isidore, tenue le 2 novembre 2015, 20h00 au bureau municipal, 671 St-Régis, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément aux dispositions du code municipal sont présents M. le maire Sylvain Payant, MM les Conseillers, Jean-Charles Belleau, Dany Boyer, Martin Sauvé, Jean-Denis Patenaude et MME les conseillères Linda Marleau et Marie Meunier formant quorum sous la présidence du maire. Monsieur Daniel Vinet, directeur général, assiste également à la réunion.

Ouverture de l'assemblée à 20 :00

## CONSULTATION PUBLIQUE

### 375-2015 / 376-2015 / 378-2015

- Règlement 375-2015 :** Règlement modifiant le plan d'urbanisme 332-2010 pour fins de concordance au règlement numéro 170, modifiant le schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC de Roussillon.
- Règlement 376-2015 :** Règlement modifiant le règlement de zonage et de PIIA numéro 340-2010 pour fins de concordance au règlement numéro 170, modifiant le schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC de Roussillon.
- Règlement 378-2015 :** Règlement modifiant le règlement d'administration des règlements d'urbanisme numéro 333-2010 pour fins de concordance au règlement numéro 170, modifiant le schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC de Roussillon.
- 

Monsieur Sylvain Payant, maire, présente les projets de règlements et en explique la teneur en précisant que les modifications apportées aux projets de règlements adopté le 8 septembre 2015 sont obligatoires afin d'obtenir la conformité au règlement # 170 de la MRC Roussillon modifiant le schéma d'aménagement révisé.

Monsieur Payant répond à une question touchant le projet de règlement # 376-2015 concernant les nouvelles normes sur la densité minimum moyenne de 20 logements à l'hectare à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.

Aucune question ni commentaire n'est posé en relation avec les projets de règlements # 375-2015 et 378-2015 aux membres du Conseil.

#### ADOPTION DES MINUTES / 5 OCTOBRE 2015

- 8039-11-2015 Il est résolu unanimement d'adopter le procès verbal de l'assemblée régulière du 5 octobre 2015.

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 8040-11-2015 Il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

**Michel Grzelak :** Monsieur Grzelak s'interroge sur la pertinence de souffler la neige sur les terrains privés. Aucun règlement ne l'interdit si ce n'est qu'au contrat de déneigement il y a une clause de chargement de la neige pour les trottoirs.

**André Champagne :** S'interroge sur le dossier de police. Une rencontre est prévue avec le Ministre Pierre Moreau le 6 novembre 2015.

**Paul Pelletier :** Se demande pourquoi la rue Boyer n'est pas déblayée sur toute sa largeur de bordures à bordures. Le déneigement de la rue Boyer est la responsabilité du Ministère des transports du Québec.

AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT 380-2015 / INTERDICTION CARRIÈRES

8041-11-2015 Monsieur Jean-Charles Belleau donne avis de motion que le règlement no. 380-2015, règlement visant à interdire les nouvelles carrières sur le territoire de la Municipalité de Saint-Isidore afin de se conformer aux articles 2 et 3 du règlement 174 de la MRC Roussillon sera déposé pour adoption à la prochaine assemblée ou à une assemblée subséquente.

AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT 381-2015 / LIMITE DE VITESSE

8042-11-2015 Monsieur Martin Sauvé donne avis de motion que le règlement no. 381-2015, règlement concernant les limites de vitesse à respecter sur les routes locales à Saint-Isidore sera déposé pour adoption à la prochaine assemblée ou à une assemblée subséquente.

AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT 382-2015 / VIDANGE OBLIGATOIRE FOSSE SEPTIQUE

8043-11-2015 Monsieur Martin Sauvé donne avis de motion que le règlement no. 382-2015, règlement visant à instaurer un système de vidange périodique des fosses septiques sur le territoire de la Municipalité de Saint-Isidore sera déposé pour adoption à la prochaine assemblée ou à une assemblée subséquente.

AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT 383-2015 / MODIFICATION ZONAGE A-115

8044-11-2015 Monsieur Jean-Charles Belleau donne avis de motion que le projet de règlement # 383-2015, règlement visant à modifier le règlement de zonage et PIIA # 340-2010 afin :

- d'ajouter une norme minimale relative au coefficient d'occupation du sol dans la zone A-115 ;
- de retirer des usages de remplacement d'un usage dérogatoire dans la zone A-115 ;

sera déposé pour adoption à la prochaine assemblée ou à une assemblée subséquente.

Cet avis de motion annule et remplace l'avis de motion 8019-09-2015 du 8 septembre 2015.

ADOPTION RÈGLEMENT 375-2015 / MODIFIANT PLAN D'URBANISME (332-2010)

8045-11-2015 Considérant l'avis de motion donné à l'assemblée du 8 septembre 2015 ;

Il est résolu unanimement d'adopter le règlement # 375-2015, règlement modifiant le plan d'urbanisme # 332-2010 pour fins de concordance au règlement # 170, modifiant le schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC Roussillon.

ADOPTION RÈGLEMENT 376-2015 / MODIFIANT ZONAGE (340-2010)

8046-11-2015 Considérant l'avis de motion donné à l'assemblée du 8 septembre 2015 ;

Il est résolu unanimement d'adopter le règlement # 376-2015, règlement modifiant le règlement de zonage et PIIA # 340-2010 pour fins de concordance au règlement # 170, modifiant le schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC Roussillon.

ADOPTION RÈGLEMENT 378-2015 / MODIFIANT ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME (333-2010)

8047-11-2015 Considérant l'avis de motion donné à l'assemblée du 8 septembre 2015 ;

Il est résolu unanimement d'adopter le règlement # 378-2015, règlement modifiant le règlement d'administration des règlements d'urbanisme # 333-2010 pour fins de concordance au règlement # 170, modifiant le schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC Roussillon.



CCU / DÉROGATION MINEURE / 55 RUE PESANT / URB-2015-18

8048-11-2015 Considérant la demande de dérogation mineure aux dispositions du règlement de zonage et PIIA # 340-2010 présentée par monsieur Patrice Dionne du 55 rue Pesant, lot # 5 695 446 ;

Considérant le rapport de l'urbaniste, dossier URB-2015-18 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme donnée lors de la réunion du 22 octobre 2015 ;

Il est résolu unanimement d'accepter la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder la dérogation mineure telle que demandée, à savoir :

« Permettre la construction d'un accès à la voie publique de 9.39 m alors qu'un accès desservant un terrain occupé par un usage de la classe H1 doit être de 6.7 m au règlement de zonage et PIIA 340-2010 pour un dépassement de 2.69 mètres. »

CCU / DÉROGATION MINEURE / 10 MONTÉE ST-ISIDORE / URB-2015-19

8049-11-2015 Considérant la demande de dérogation mineure aux dispositions du règlement de zonage et PIIA # 340-2010 présentée par M. Jean-François Millette au nom de la cie 9311-7166 Québec inc., lot # 2 868 688 ;

Considérant le rapport de l'urbaniste, dossier # URB-2015-19 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme donnée lors de la réunion du 22 octobre 2015 ;

Il est résolu unanimement de refuser la dérogation mineure selon la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, à savoir :

- a) permettre l'installation d'une clôture de 2.74 m de hauteur alors que la hauteur permise est de 1 m ;
- b) permettre l'installation d'une clôture de 2.74 m en cours latérale alors que la hauteur permise est de 1.8 m.

CCU / DÉROGATION MINEURE 412 ST-RÉGIS / URB-2015-20

8050-11-2015 Considérant la demande de dérogation mineure aux dispositions du règlement de zonage et PIIA # 340-2010 présentée par Mme Corinne Dulude et Nicolas Desgagné du 412 St-Régis, # lot 4 445 679 ;

Considérant le projet de l'urbaniste, dossier URB-2015-20 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme donnée lors de la réunion du 22 octobre 2015 ;

Il est résolu unanimement d'accepter la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder la dérogation mineure telle que demandée, à savoir :

« Permettre le maintien du bâtiment principal à une distance de 8.36 m dans la marge avant alors que la marge minimale prescrite au règlement de zonage et PIIA # 340-2010 est de 8.88 m selon les dispositions de l'article 69 du règlement de zonage et PIIA # 340-2010. »

CCU / P.I.I.A. 31 RUE LANGEVIN / URB-2015-21

8051-11-2015 Considérant le projet de construction d'une nouvelle résidence unifamiliale sur le lot # 2 867 855, numéro civique 31 rue Langevin ;

Considérant les plans et élévations de la maison projetée déposés en appui à la demande ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 22 octobre 2015 ;

Il est résolu unanimement de refuser le projet de construction de la maison projetée au motif que la façade doit être orientée sur la rue Langevin.



#### C.A. / JARDINS PURDELYS INC.

8052-11-2015 Considérant la demande de certificat de conformité présentée par « Jardins Purdély inc. » représenté par M. Marcel Desgroseillers pour la construction d'une plate-forme rectangulaire en béton armé avec toiture pour l'entreposage de déjections animales ;

Il est résolu unanimement que le projet décrit dans la demande de certificat de conformité préparé par la firme d'ingénieurs Lemay et Choinière, consultant au dossier # 2015-214 ne contrevient pas à la réglementation d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Isidore.

#### NOMINATION SECRÉTAIRE C.C.U.

8053-11-2015 Considérant le règlement no. 334-2010, règlement relatif au Comité consultatif d'urbanisme ;

Il est résolu unanimement de nommer monsieur Bruno Dagenais à titre de secrétaire du Comité consultatif d'urbanisme.

#### JEUX TEC / ACCEPTATION DÉFINITIVE / JEUX D'EAU

8054-11-2015 Considérant la recommandation de Enviroservices inc., consultant au projet, de procéder à l'acceptation finale des travaux exécutés par la cie Jeux Tec inc. concernant l'aménagement d'une aire de jeux d'eau au Parc des Citoyens ;

Considérant la recommandation de paiement et certificat # 4 – acceptation finale de Enviroservices inc. ;

Il est résolu unanimement de procéder à l'acceptation définitive des travaux et d'autoriser le paiement à Jeux Tec inc. de la retenue de 5% pour un montant de 10 549.96 \$ (taxes incluses).

#### PAVAGE CHENAIL / ACCEPTATION DÉFINITIVE / STATION DE POMPAGE STE-ANNE

8055-11-2015 Considérant la recommandation de Enviroservices inc., consultant au dossier, de procéder à l'acceptation définitive des travaux exécutés par « Les Pavages Chenail inc. » concernant le remplacement de la station de pompage Ste-Anne ;

Considérant la recommandation de paiement et le certificat # 4 – acceptation finale de Enviroservices inc. ;

Il est résolu unanimement de procéder à l'acceptation définitive des travaux et d'autoriser le paiement à « Les Pavages Chenail inc. » de la retenue de 5% pour un montant de 13 976.73 incluant la retenue de 312.13 + taxes de la facture # 05369 (décompte # 3) omis sur le certificat de paiement # 4 de Enviroservices inc.

#### SAINT-RÉGIS SUD / RÉPARATION CHAUSSÉE / FONDS CARRIÈRE

8056-11-2015 Considérant que la Ville de St-Constant a planifié des travaux d'entretien sur le rang St-Régis Sud ;

Considérant que la limite territoriale entre St-Isidore et St-Constant est située à 113 mètres linéaires de la Route 207 sur le rang St-Régis Sud ;

Il est résolu unanimement d'autoriser la ville de St-Constant à effectuer les travaux sur une distance de 113 mètres sur le territoire de St-Isidore jusqu'à l'intersection de la Route 207 selon les prix au bordereau pour un montant de 16 805.83 \$ + taxes, et que le paiement provient du Fonds Carrières et sablières.

#### SOUSSIONS SEL À DÉGLACER

8057-11-2015 Considérant les soumissions reçues pour le sel à déglacer, à savoir :

<u>Compagnie</u>	<u>Montant</u>	<u>TPS</u>	<u>TVQ</u>	<u>Total</u>
Compass Minerals	88.98 \$	4.45 \$	8.88 \$	102.31 \$
Mines Seleine	88.29 \$	4.41 \$	8.81 \$	101.51 \$

Il est résolu unanimement de retenir la soumission de Mines Seleines au prix de 88.29 \$ / tm plus les taxes applicables, transport inclus.



## DÉNEIGEMENT / TERRAINS ET ÉDIFICES MUNICIPAUX

8058-11-2015 Considérant que le contrat concernant le déneigement des terrains et édifices municipaux est arrivé à échéance en avril 2015 ;

Il est résolu unanimement de renouveler le contrat pour l'année 2015-2016 pour une somme de 10 935 \$ + taxes incluant le garage municipal et le Centre communautaire (693 St-Régis) sans augmentation par rapport à 2014-2015.

## SUBVENTIONS AUX ORGANISMES

Reconduire selon le budget 2015. Le conseil va se pencher en 2016 pour une réorganisation s'il y a lieu.

## SUBVENTION NEZ ROUGE

La demande d'aide financière est refusée.

## CRÉ VHL / ACHAT TOILE MARIE-ANGE BRASSARD

8059-11-2015 Considérant la fin des opérations de la CRÉ VHL ;

Considérant l'offre de la CRÉ VHL pour la vente d'une toile de Marie-Ange Brassard, artiste de Saint-Isidore ;

Il est résolu unanimement d'autoriser l'achat de la toile pour un montant de 300 \$.

## FONDS DE PENSION / NOUVEAU FOURNISSEUR MANUVIE

8060-11-2015 Considérant les recommandations de GFMD expert conseil en avantages sociaux, représenté par M. Carl Marineau selon l'étude de marché effectuée en octobre 2015 ;

Il est résolu unanimement d'autoriser le transfert à la cie Manuvie à titre de nouveau fournisseur de services pour le régime de retraite de la Municipalité de Saint-Isidore en remplacement de l'Industrielle Alliance ;

ET d'autoriser monsieur Daniel Vinet, directeur général, à signer tous les documents nécessaires.

## COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES SEIGNEURIES / PARC ÉCOLE LANGEVIN

8061-11-2015 Considérant la résolution no. 7424-05-2013 ;

Il est résolu unanimement d'autoriser le paiement d'une somme de 12 000 \$ répartie comme suit :

Année 2016 : 6 000 \$

Année 2017 : 6 000 \$

## ACHAT OXYMÈTRE

8062-11-2015 Il est résolu unanimement d'autoriser l'achat d'un oxymètre, modèle Hanna HI 9146-04, pour un montant de 700 \$ + taxes avec une garantie de 2 ans tel que proposé à l'offre de service de AESL Instrumentation en date du 14 octobre 2015.

## RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31-10-2015

8063-11-2015 Il est résolu unanimement que les membres du Conseil accusent réception du rapport budgétaire en date du 31-10-2015.

## VARIA

Aucun point n'est rajouté à l'ordre du jour.

## COMPTES A PAYER

8064-11-2015 Il est résolu unanimement que les comptes du mois d'octobre 2015 annexés (compte à payer - procès verbal) au montant de 158 648.12 \$ soient payés au compte no. 72 de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Montérégie.



## COMPTES DÉJÀ PAYÉS

8065-11-2015 Il est résolu unanimement d'accepter les comptes du mois d'octobre 2015 déjà payés au compte no. 72 de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Montérégie pour lesquels un certificat a été émis par le secrétaire-trésorier. Il s'agit des dépenses autorisées par la résolution no. 7844-01-2015 pour un montant de 79 264.51 \$.

Levée de l'assemblée

*Je, Sylvain Payant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Sylvain Payant, maire

---

Daniel Vinet, directeur général